

VILLE D'ANDUZE EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 30 mai à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle habituelle du Conseil, sous la présidence de Geneviève BLANC - Maire.

Présents : Geneviève BLANC, Jacques FAÏSSE, Sandrine LABEURTHRE, Guilhem LEMARIE, Danielle GROSSELIN, Henri LACROIX, Sylvie LEGEMBRE, Pascale TRANIER, Alexandrine BIANCO, Nadine COMBAT, Jacqueline BELLOT, Jean-Pierre SAMAMA, René HALTER, Nelly MARION, Véronique MEJEAN, Rémi SAYROU, Jocelyne PEYTEVIN, Murielle BOISSET, Philippe GAUSSENT (19)

Procurations : Florence CAUSSINUS à Véronique MEJEAN, Malek BEDOUINE à Jacques FAÏSSE, Geneviève SERRE à Murielle BOISSET (3)

Absents : Florence CAUSSINUS, Malek BEDOUINE, Geneviève SERRE, Bonifacio IGLESIAS (4)

Secrétaire de séance : Nelly MARION

Date d'affichage : vendredi 17 mai 2024

Nombre de conseillers : En exercice 23

Date de la convocation : vendredi 17 mai 2024

Présents : 19 **Votants** : 22 **Vote** : 22 **POUR**

Délibération n° 2024-04-12

Le : 30 mai 2024

Rapporteur : Nelly MARION

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION LIEE AU DOCOB
DU SITE NATURA 2000 « FALAISES D'ANDUZE »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2024-03-02 du 15/04/2024 portant approbation du budget de la commune,

Vu le Document d'objectifs du site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »,

Vu la délibération 2024-03-05 du 15/04/2024 désignant la commune d'Anduze comme structure porteuse de l'animation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Falaises d'Anduze »,

Considérant que le comité de pilotage s'est réuni le 02/04/2024 afin de décliner la stratégie d'animation en actions à mener sur l'année 2024,

Considérant que la Région Occitanie octroie des financements pour l'animation des sites Natura 2000,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,
A L'UNANIMITÉ**

_APPROUVE la poursuite de l'animation du site Natura 2000 « Falaises d'Anduze » pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 et la déclinaison des actions d'animation comme suit :

- En régie : montage des dossiers de subvention, encadrement de l'installation de panneaux, veille aux accès DFCI, diffusion d'une lettre d'information, participation à la journée départementale des animateurs Natura 2000, organisation du comité de pilotage, établissement du rapport annuel d'activité, surveillance du site, organisation du pâturage

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Soit : 150 heures

- Prestataires externes : Sortie pédagogique sur 1 journée, mission de conseil et d'appui à la définition des objectifs pour l'animation du site Natura 2000 « Falaises d'Anduze » à compter de 2025

_APPROUVE le montant prévisionnel de l'opération à 9 529.25 € et le plan de financement suivant :

DEPENSES (en euros HT)		RECETTES		
Dépenses de rémunération	4 095.00 €	La Région Occitanie	9 529.25 €	100%
Coûts indirects	614.25 €	Autofinancement	0 €	0 %
Honoraires	4 820.00 €			
TOTAL DEPENSES	9 529.25 €	TOTAL RECETTES	9 529.25 €	100 %

_SOLLICITE une subvention d'un montant de 9 529.25 € représentant 100% du montant prévisionnel du projet est sollicitée auprès de la Région Occitanie.

_DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

*Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme
Anduze, le jeudi 30 mai 2024,*

**La Maire,
Geneviève BLANC**

